

# Quelles actions liées aux thérapies de conversion sont maintenant illégales?



1

Faire en sorte qu'une autre personne suive une thérapie de conversion; cela comprend les personnes qui fournissent la thérapie de conversion.



2

Toute action menée dans le but d'éloigner un.e enfant du Canada en ayant l'intention de lui faire suivre une thérapie de conversion dans un autre pays.



3

Promouvoir ou faire la publicité des thérapies de conversion.



4

Recevoir des avantages financiers ou autres avantages matériels découlant de la fourniture d'une thérapie de conversion.

**Toutes ces infractions sont passibles d'amendes ou de peines de prison, selon le degré de gravité.**



Les thérapies de conversion peuvent être constituées de nombreuses activités variées qui ressemblent à des séances de conseil traditionnelles, usant notamment de méthodes de psychothérapie comme la thérapie comportementale et cognitive (TCC) et la thérapie comportementale dialectique (TCD).



Il peut également s'agir du refus de prodiguer des soins médicaux nécessaires, comme les bloqueurs d'hormones, par les prestataires de santé.

**Tous les efforts sont régis par la conviction que les identités qui ne sont pas cisgenres ou hétérosexuelles ne sont pas préférables, et donc doivent être changées ou réprimées.**

Consultez le reste de notre campagne #MettreFinAuxTDC à l'adresse suivante : [egale.ca/MettreFinAuxTDC](https://egale.ca/MettreFinAuxTDC) pour en savoir plus sur les thérapies de conversion, leurs répercussions et ce que vous pouvez faire pour soutenir les survivant.e.s.